

DROIT DES LOGICIELS

TD : 02

LE DROIT D'AUTEUR ADAPTÉ

Exercice 1 : Dispositions du droit d'auteur adapté

On s'intéresse à la directive 91/250/CE (disponible à l'URL <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31991L0250>) et à sa transposition dans le Code de la propriété intellectuelle (accessible à partir de l'URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>).

1. Relevez l'ensemble des mentions ayant trait aux copies de sauvegarde dans le texte de la directive 91/250/CE.
2. Dans quel(s) articles du CPI des dispositions relatives aux copies de sauvegarde ont-elle été insérées ?
3. Quelle(s) différence(s) existe-t-il entre les dispositions de la directive 91/250/CE et le CPI concernant les copies de sauvegarde ?
4. Relevez l'ensemble des mentions ayant trait aux langages de programmation dans le texte de la directive 91/250/CE.
5. Dans quel(s) article(s) du CPI des dispositions relatives aux langages de programmation ont-elle été insérées ?
6. Relevez l'ensemble des mentions ayant trait à l'observation du fonctionnement d'un logiciel dans le texte de la directive 91/250/CE.
7. Dans quel(s) article(s) du CPI des dispositions relatives à l'observation du fonctionnement d'un logiciel ont-elle été insérées ?

Exercice 2 : Traduction en anglais

Donnez la traduction anglaise des termes suivants :

Affichage	:
Chargement	:
Clause contractuelle	:
Copie de sauvegarde	:
Interconnexion	:
Interface de programmation	:
Jurisprudence	:
Matériel de conception préparatoire	:
Programme d'ordinateur	:
Stockage	:
Traduction	:
Utilisateur	: